

## RÈGLEMENT DU CONCOURS DES PETITES BULLES

1. Dans le cadre du Festival *Chaville en BD* qui se tiendra à l'Atrium de Chaville le samedi 30 novembre et dimanche 1er décembre 2019, la Médiathèque organise un concours de création de bande-dessinée ainsi que d'œuvres plastiques, graphiques et littéraires intitulé *Concours des Petites Bulles*.
2. Ce concours, dont l'accès est gratuit, comporte **quatre catégories** :
  - 3 à 6 ans
  - 7 à 9 ans
  - 10 à 12 ans
  - 13 à 15 ans
3. La catégorie des 3-6 ans doit réaliser un travail plastique, graphique ou littéraire sur la thématique suivante : *Les aventures de Polo au pays des contes*. Ce petit chien rêveur est issu de la BD muette créée par Régis Faller dans laquelle nous partageons le quotidien de ce petit être.
4. La catégorie des 7-9 ans devra réaliser un travail plastique, graphique ou littéraire sur la thématique suivante : *Les aventures des sept ours nains au pays des contes*. Ces ours issus de la BD d'Emile Bravo devront aller à la rencontre des personnages de contes et interagir avec eux.
5. Les catégories des 10-12 ans et 13-15 ans doivent réaliser une bande-dessinée limitée à 2 planches A4, prises verticalement. Les planches doivent comporter des éléments écrits et graphiques, et être entièrement en couleur ou en noir et blanc. Toutes les techniques sont acceptées.

La bande-dessinée doit présenter une histoire complète. Elle doit avoir pour thématique :

*Au cours d'une balade dans les bois de Chaville, tu aperçois d'étranges personnages qui semblent venir des contes de ton enfance. Pourquoi sont-ils sortis de leurs histoires respectives ? Raconte-nous leurs aventures dans la forêt de Chaville en commençant bien sûr par Il était une fois.*
6. La présence d'un titre est obligatoire. Il doit être écrit, sur la planche, en haut à gauche, en dehors des cases.
7. Le concours est anonyme. Aucune mention du nom ne sera portée sur le manuscrit et tout signe distinctif entraînera l'annulation.
8. L'œuvre effectuée sera le résultat d'un travail individuel.
9. Le bulletin de participation doit être joint à l'œuvre. Les planches ou l'œuvre ne doivent pas être pliées.
10. Les bulletins de participation sont à retirer auprès de la médiathèque, du conservatoire, de la mairie de Chaville et de tous les commerçants participants. Ils seront également téléchargeables sur le site de la Ville et de la Médiathèque.
11. Le participant doit renseigner le bulletin de participation, en y indiquant ses coordonnées postales et téléphoniques.

12. Les planches ou œuvres originales devront être déposées ou envoyées entre le **16 septembre et le 23 novembre 2019** inclus :
- Soit dans l'urne prévue à cet effet à la Médiathèque de Chaville.
  - Soit par voie postale (le cachet de la poste faisant foi) à l'adresse suivante :  
Médiathèque de Chaville  
Concours des Petites Bulles  
3, parvis Robert Schuman  
92370 Chaville
  - Soit par courriel (pour les planches scannées) à l'adresse suivante :  
[mediatheque@ville-chaville.fr](mailto:mediatheque@ville-chaville.fr)
13. Un jury composé d'élus, de journalistes, de professionnels de la culture et d'enseignants, décernera, par catégories, les prix. Les critères de sélection seront les qualités techniques et artistiques ainsi que l'originalité des œuvres.
14. Les résultats seront proclamés et les prix remis le samedi 30 novembre durant le Festival *Chaville en BD*.
15. Les œuvres originales (ou en version numérisées) seront exposées durant le Festival dans le but de valoriser le travail des participants auprès du public.
- Un ouvrage, réunissant les œuvres, sera ensuite édité et publié.
16. Un prix sera décerné par catégorie d'âge, récompensé par un lot de bande-dessinées d'une valeur de 50 €
17. Des prix « coups de cœurs » pourront être décernés en fonction de l'originalité des œuvres ou tout autre critère qui sera validé par le jury.
18. Les candidats acceptent, sans aucune réserve, que leur réalisation fasse l'objet d'une publication partielle ou totale, papier et internet, sans pour autant se prévaloir d'un droit d'auteur.
19. L'objectif du concours étant de juger le travail d'enfants et d'adolescents, il est demandé aux parents ou à l'entourage des participants de ne pas intervenir dans la réalisation des œuvres, sous peine d'annulation de l'inscription au concours.
20. Les participants au concours autorisent la Ville de Chaville à reproduire leurs œuvres, sur tous supports et par tous les procédés, et à diffuser sans contrepartie financière les photographies des œuvres et les photographies prises lors du Festival *Chaville en BD*.
21. La participation au concours vaut acceptation totale et sans réserve du présent règlement. Les organisateurs se réservent le droit de le modifier ou de l'annuler si des circonstances extérieures les y contraignaient.